Algérie : rodéos, excès de vitesse, conduite sans permis, non-port du casque… la jungle des conducteurs de deux-roues

09/08/2022 à 18h45



En Algérie, ce qui devait être un simple moyen de transport représente un réel danger sur les routes. Les motards se servent de leurs deux-roues de manière inconsciente, causant des accidents pouvant aller jusqu'à la mort. La loi algérienne prévoit un encadrement spécifique pour les conducteurs de motos. Mais sur le terrain, les motards multiplient les excès et les infractions au code de la route : vitesse excessive, non-port du casque, circulation sans le permis adapté, motos sans matricules, cabrioles en pleine autoroute…

A peine la saison des pluies passée, les adeptes des deux-roues pointent le bout de leur nez. En été, les routes algériennes se transforment en un circuit géant où les motards organisent des courses folles. Ce phénomène qui a pris de l'ampleur entrave la bonne circulation sur les routes algériennes. Ils sont là, en troupes, envahissant les routes nationales et autoroutes. On peut les reconnaître à leur

nombre important, leur vitesse bien au-delà de la limite et à leurs klaxons audibles bien avant qu'on ne puisse les apercevoir.

Une véritable jungle urbaine, où chaque motard fait sa propre loi. Des comportements aux conséquences parfois dangereuses. Chaque année, ce sont des milliers de citoyens qui sont gravement blessés, handicapés ou qui perdent la vie sur les routes algériennes.

En plus d'être extrêmement dangereuse, cette pratique est nuisible aux personnes qui habitent sur le bord des routes qui souffrent de tapage nocturne durant tout l'été. **Souvent, les jeunes motards roulent jusqu'au petit matin, faisant tourner leurs moteurs et chauffant leurs roues sur les routes désertes des quartiers résidentiels.**

Dans le cadre de la lutte contre ce phénomène, les autorités ont redoublé d'efforts en déployant des agents de police et des postes de contrôle sur les routes. Dans la capitale, les policiers arrêtent régulièrement les motards en infraction ou pour des contrôles routiniers.

Dans le lot, on retrouve des motos sans plaque d'immatriculation, des conducteurs sans casques ou sans permis ou encore des excès de vitesse et acrobaties. Les propriétaires de motos tendent à oublier que les lois routières s'appliquent également à leurs véhicules.

« *J'ai reçu une amende car ma moto ne porte pas de plaque d'immatriculation (…) On doit faire valoir nos droits mais aussi accomplir nos devoirs* », déclare un motard interrogé par Dzair News après avoir commis une infraction.

« *Nous veillons à faire respecter les mesures de sécurité routière par les conducteurs de motos* », déclare un agent de police, qui cite les chiffres enregistrés en 2021 à Alger : 31 692 motos contrôlées, saisie de plus de 3 480 motos et 4 879 amendes délivrées pour infractions routières.

Ces chiffres, bien que conséquents, ne suffisent visiblement pas à contenir ce phénomène, responsable chaque année de centaines d'accidents, dont une bonne partie sont fatales. Parfois, ce sont des mesures drastiques qui sont prises afin de mettre un terme à ces comportements.

Durant l'été 2017, suite au décès tragique d'un jeune boulanger sur la RN9 qui relie Bejaia à Sétif, les motos ont été interdites de circulation pendant un mois entier sur cet important axe routier. L'interdiction n'avait pas été décidée par les autorités mais par les habitants de la localité de « Deux fontaines ». […]

TSA